

# Électricien / Électricienne

(à l'exclusion de la spécialité d'installateur / installatrice de systèmes de sécurité)

## Description du métier

- Fait des travaux de construction, de réfection, de modification, de réparation et d'entretien d'installations électriques;

Les installations peuvent servir à des fins d'éclairage, de chauffage et de force motrice. Ces travaux incluent dans tous les cas les fils, les câbles, les conduits, les accessoires, les dispositifs et les appareils électriques faisant partie de l'installation elle-même.

Note : Les travaux exécutés par les électriciens doivent respecter les exigences des différentes normes et réglementations applicables.

## ACCÈS AUX CHANTIERS DE CONSTRUCTION

- Démontrer à la CCQ avoir réussi le DEP en électricité\* et présenter une garantie d'emploi d'un employeur inscrit à la CCQ d'une durée d'au moins 150 heures échelonnées sur une période de trois mois consécutifs. Cette démarche permet d'obtenir un certificat de compétence apprenti du métier;
  - Des mesures existent pour augmenter la présence des femmes sur les chantiers : consultez-les à [mixite.ccq.org](http://mixite.ccq.org).
- \* D'autres programmes d'études sont reconnus pour permettre l'obtention d'un certificat de compétence apprenti du métier d'électricien, tel que le DEP en installation et en entretien de systèmes de sécurité, ainsi que certains diplômes d'études collégiales (DEC).

## RÉGIME D'APPRENTISSAGE

- Avoir complété les quatre périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune (8 000 heures au total), afin d'être admis à l'examen de qualification provinciale dont la réussite mène à l'obtention du certificat de compétence compagnon du métier.

## HABILETÉS ET INTÉRÊTS

- Acquérir de bonnes connaissances liées à l'application de calculs mathématiques, à l'électrotechnique et à l'électronique, ainsi qu'à la lecture de plans et de spécifications techniques;
- Être autonome et minutieux;
- Aimer le travail individuel;
- Faire preuve d'éthique professionnelle;
- Être capable d'interpréter des normes, de résoudre les dysfonctionnements et de travailler dans des endroits exigus;
- Avoir une bonne condition physique;
- Avoir une bonne coordination physique.

## Salaire annuel moyen\*

|   |           |
|---|-----------|
| Apprenti**                                | 25 019 \$ |
| Compagnon***                              | 54 709 \$ |
| Compagnon travaillant au moins 500 heures | 67 008 \$ |
| Proportion****                            | 79 %      |

- \* Inclut les primes, les heures supplémentaires ainsi que les indemnités pour les jours fériés chômés et les congés annuels obligatoires prévus aux conventions collectives.  
 \*\* Salaire moyen des diplômés admis en 2016, pour les 12 mois suivant leur admission.  
 \*\*\* Salaire moyen, en 2017, des personnes ayant rapporté au moins une heure de travail.  
 \*\*\*\* Proportion des compagnons de ce métier ayant cumulé au moins 500 heures en 2017. Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits pour des travaux non assujettis aux conventions collectives de la construction.

## Intégration au marché du travail

|                                     | Moyenne annuelle 2013-2016 | 2017  |
|-------------------------------------|----------------------------|-------|
| Nouveaux apprentis admis par la CCQ | 939                        | 1 030 |
| Taux de placement des diplômés*     | 91,9 %                     | n. d. |

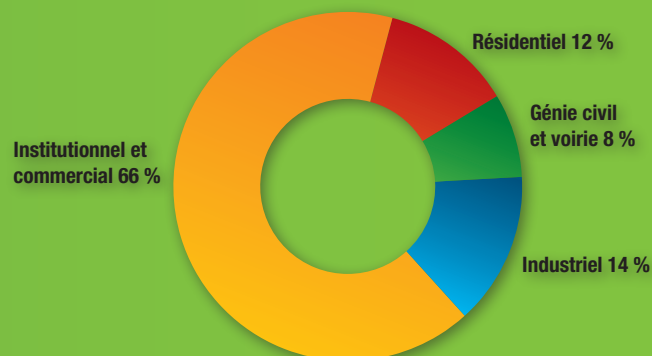
- \* Source : Enquête *La Relance au secondaire en formation professionnelle*, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec. Les nouveaux diplômés sont interrogés quant à leur situation d'emploi au 1<sup>er</sup> juin suivant l'obtention de leur diplôme. Données disponibles pour 2012 à 2015.

## Salaire horaire\* d'après les conventions collectives

|                         | Industriel, institutionnel et commercial | Génie civil et voirie | Résidentiel léger |
|-------------------------|--|-----------------------|-------------------|
| Apprenti                |  |                       |                   |
| 1 <sup>re</sup> période | 19,80 \$                                 | 19,79 \$              | 18,56 \$          |
| 2 <sup>e</sup> période  | 23,76 \$                                 | 23,75 \$              | 22,27 \$          |
| 3 <sup>e</sup> période  | 27,72 \$                                 | 27,71 \$              | 25,98 \$          |
| 4 <sup>e</sup> période  | 33,66 \$                                 | 33,64 \$              | 31,54 \$          |
| Compagnon               | 39,60 \$                                 | 39,58 \$              | 37,11 \$          |

\* Salaire en mai 2018.

## Volume de travail par secteur



## Perspectives d'emploi



- En termes d'effectifs, le métier d'électricien est le deuxième métier en importance. Le nombre de salariés actifs s'est établi à 16 460, en 2017. Pour y accéder, le diplôme d'études professionnelles est pratiquement obligatoire. C'est également un des métiers où l'on retrouve le plus de femmes, soit 220 actives en 2017. Environ 2 900 employeurs embauchent des électriciens;
- La construction de bâtiments institutionnels et commerciaux génère la majeure partie des heures travaillées par les électriciens, suivie par la construction résidentielle. Il est à noter que les électriciens effectuent aussi de l'entretien et de la rénovation résidentielle;
- En 2017, 1030 apprentis ont été admis dans l'industrie, ce qui est supérieur à la moyenne annuelle de 2013 à 2016 (939). Peu saisonnier, le métier permet de réaliser une bonne moyenne annuelle d'heures travaillées et de gagner ainsi un salaire annuel moyen intéressant : la première année, le salaire moyen peut être de 25 000 \$ pour un apprenti. Pour les compagnons qui travaillent au moins 500 heures, soit 79 % des compagnons, il est de 67 000 \$;
- Les perspectives d'emploi sont plutôt bonnes, pour les électriciens. Le roulement notable de la main-d'œuvre créera des besoins de relève. Une partie de ces besoins seront toutefois comblés par les travailleurs actuellement disponibles.

## Formation

### Programme d'études :

Diplôme d'études professionnelles –  
Électricité (5295) ou *Electricity* (5795)

**Durée de la formation :** 1 800 heures

**Préalables scolaires :** Catégorie 1\*

\* La description des préalables scolaires pour tous les métiers et occupations de cette brochure apparaît à la page 74.

### Formation généralement offerte dans les régions suivantes :

- Abitibi-Témiscamingue
- Bas-Saint-Laurent
- Capitale-Nationale
- Centre-du-Québec
- Chaudière-Appalaches
- Côte-Nord
- Estrie
- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Lanaudière
- Laurentides
- Laval
- Mauricie
- Montérégie
- Montréal\*
- Nord-du-Québec\*
- Outaouais
- Saguenay-Lac-Saint-Jean



Pour connaître les établissements publics autorisés à offrir ce programme d'études, veuillez consulter le site

[inforoutefpt.org](http://inforoutefpt.org)

\* Formation également offerte en anglais.

### Nombre de salariés actifs en 2017

|                              |       |
|------------------------------|-------|
| Abitibi-Témiscamingue        | 425   |
| Bas-Saint-Laurent-Gaspésie   | 602   |
| Côte-Nord                    | 294   |
| Estrie                       | 558   |
| Île de Montréal              | 1 898 |
| Laval-Laurentides-Lanaudière | 4 132 |
| Mauricie-Bois-Francs         | 976   |
| Montérégie                   | 3 773 |
| Outaouais                    | 612   |
| Québec                       | 2 429 |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean      | 696   |
| Extérieur et Baie-James      | 65    |

**Total** **16 460**

**Nombre de femmes actives dans le métier** **220**

### Mobilité des salariés

#### Proportion de salariés appelés à se déplacer d'une région à l'autre\* :

|                                     |      |
|-------------------------------------|------|
| Électricien                         | 13 % |
| Ensemble des métiers et occupations | 17 % |

\* Exclut les déplacements entre les régions de la Montérégie, de l'île de Montréal et de Laval-Laurentides-Lanaudière.

### Âge de la main-d'œuvre en 2017

|                                     | Âge moyen | - de 30 ans | 30-54 ans   | 55 ans et + | Nombre total de salariés |
|-------------------------------------|-----------|-------------|-------------|-------------|--------------------------|
| Apprenti                            | 28        | 69 %        | 29 %        | 2 %         | 5 113                    |
| Compagnon                           | 42        | 8 %         | 73 %        | 19 %        | 11 347                   |
| <b>Total des électriciens</b>       | <b>38</b> | <b>31 %</b> | <b>56 %</b> | <b>13 %</b> | <b>16 460</b>            |
| Ensemble des métiers et occupations | 39        | 26 %        | 58 %        | 16 %        | 157 086                  |